



Commission consultative en
matière de gestion des chiens
SCAV
Case postale 76
1211 Genève 4 Plainpalais

N/réf. : AV/MR/sml

Genève, le 26 novembre 2018

Rapport d'activité législature 2015-2018
4^{ème} année
(1^{er} juin 2017 - 30 novembre 2018)

I. Bases légales de la commission

- Article 1, alinéa 1, de la loi sur les commissions officielles, du 18 septembre 2009 (LCOF; A 2 20);
- Article 1, lettre c, du règlement sur les commissions officielles, du 10 mars 2010 (RCOF; A 2 20.01);
- Article 3 alinéas 2, 3 et 4 de la loi sur les chiens, du 18 mars 2011 (LChiens; M 3 45);
- Article 2 du règlement d'application de la loi sur les chiens, du 27 juillet 2011 (RChiens; M 3 45.01).

II. Compétences légales de la commission

La commission a pour tâche d'assister le département dans l'application des tâches relevant de la LChiens et de son règlement d'application. Elle est notamment chargée de se prononcer sur tout objet qui lui est soumis, notamment s'agissant de la définition des conditions d'accès des chiens au domaine public, de l'établissement de la liste des chiens dangereux, de formuler toute proposition utile en matière de gestion des chiens et de procéder régulièrement à une évaluation d'ensemble de l'application de la LChiens et du RChiens.

III. Activités de la commission

La commission a tenu une séance le 15 novembre 2017. Elle a abordé les thèmes suivants :

- Approbation du procès-verbal de la séance du 9 novembre 2016
- Point de situation sur la législation concernant les affaires canines (LChiens et RChiens)

Présentation de la modification de la loi sur les chiens entrée en vigueur au 20 mai 2017 : conditions d'octroi et de contrôle de l'agrément d'éducateur canin,

dérogation sous conditions à l'interdiction d'importer et de détenir des chiens listés sur le territoire genevois lorsqu'il s'agit d'un bien de déménagement et élargissement du catalogue des mesures administratives que le département peut prononcer afin d'assurer la sécurité publique.

- Point de situation sur les statistiques cantonales concernant les affaires canines

Au 15 novembre 2017, 28'893 canidés sont enregistrés dans le canton de Genève. Il reste 67 chiens listés connus du service. Le service a reçu 262 annonces d'agressions canines depuis le début de l'année.

- Point de situation sur les espaces de liberté

Une demande de séparation d'un espace de liberté en deux entités pour grands et petits chiens est refusée par la commission.

La commission ne souhaite pas entrer en matière concernant une demande d'amélioration des accès aux bords de l'Arve et du Rhône ainsi que la création d'un espace de liberté à la Jonction.

- Divers

La commission a tenu une séance le 16 août 2018. Elle a abordé les thèmes suivants :

- Approbation du procès-verbal de la séance du 15 novembre 2017
- Point de situation sur la législation concernant les affaires canines (LChiens et RChiens)

Présentation de la demande de modification du règlement d'application de la loi sur les chiens (RChiens) concernant la composition de la commission consultative en matière de gestion des chiens soumise le 26 juin 2018 au Conseil d'Etat. Il s'agit d'apporter plus de cohésion dans la place du chien dans la société, entre les possibilités pour les détenteurs de détenir leurs chiens dans les lieux publics et d'assurer la sécurité des citoyens pour les autorités.

- Point de situation sur les statistiques cantonales concernant les affaires canines

Au 2 août 2018, 29'725 canidés sont enregistrés dans le canton de Genève. Il reste 54 chiens listés connus du service. Depuis quelques années, le nombre d'annonces de morsure ne cesse d'augmenter, environ 15 % de croissance. L'obligation d'annonce de la part du corps médical et des vétérinaires semble justifier cet accroissement. L'accroissement du nombre de marques de contrôle remise pour la période 2016-2017 équivaut à 23,5 %, ce qui semble démontrer un effet positif de la campagne menée par le service.

- Point de situation sur les espaces de liberté

Pas de modifications majeures.

- Divers

Proposition de mettre à l'ordre du jour de la prochaine séance une demande de campagne de sensibilisation et d'information pour les détenteurs de chiens vis-à-vis du respect des domaines agricoles.

IV. Secrétariat de la commission

Service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV), case postale 76,
1211 Genève 4 Plainpalais.

Le secrétariat effectue les missions suivantes :

- convocations aux séances;
- prise et rédaction des P.-V. de séance;
- envoi de courriers en relation avec les activités de la commission.

V. Frais de la commission

A. Jetons de présence pour tâches ordinaires (art. 24 RCOF)

CHF 1'170.--.

B. Jetons de présence pour tâches extraordinaires (art. 25 RCOF)

Néant.

C. Remboursement de frais (art. 28 RCOF)

Néant.

* * *

Genève, le 26 novembre 2018


Dr Michel Rérat, vétérinaire cantonal, Président